



**HAL**  
open science

## De la mise à l'agenda au reflux. Les directions syndicales et les souffrances psychiques du travail (1950-1982)

Ponge Remy

### ► To cite this version:

Ponge Remy. De la mise à l'agenda au reflux. Les directions syndicales et les souffrances psychiques du travail (1950-1982). Sociologie du Travail, 2020, 62 (4), 10.4000/sdt.35647 . hal-03496618

**HAL Id: hal-03496618**

**<https://hal.science/hal-03496618v1>**

Submitted on 20 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## De la mise à l'agenda au reflux. Les directions syndicales et les souffrances psychiques du travail (1950-1982)

*From agenda setting to reflux: Trade union leaders and mental suffering at work (1950-1982)*

Rémy Ponge

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/sdt/35647>

DOI : [10.4000/sdt.35647](https://doi.org/10.4000/sdt.35647)

ISSN : 1777-5701

**Éditeur**

Association pour le développement de la sociologie du travail

**Référence électronique**

Rémy Ponge, « De la mise à l'agenda au reflux. Les directions syndicales et les souffrances psychiques du travail (1950-1982) », *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 62 - n° 4 | Octobre-Décembre 2020, mis en ligne le 12 décembre 2020, consulté le 13 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/35647> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.35647>

---



Sociologie du travail is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.



## De la mise à l'agenda au reflux. Les directions syndicales et les souffrances psychiques du travail (1950-1982)

*From agenda setting to reflux: Trade union leaders and mental suffering at work (1950-1982)*

Rémy Ponge

### Résumé

Quelle place les organisations syndicales ont-elles occupée dans les processus de mise en visibilité et d'occultation des souffrances psychiques liées au travail ? Pour répondre à cette question, nous nous intéressons au travail des conseillers techniques en charge de la santé au travail dans les deux principaux syndicats de travailleurs français, la CFDT et la CGT, entre 1950 et 1982. Cette démarche permet tout d'abord de prendre à rebours l'idée selon laquelle les directions syndicales ne se seraient pas préoccupées des questions de santé au travail. Elle met ensuite en lumière que, si la thématique des souffrances psychiques du travail connaît une forte visibilité à partir des années 1990 autour du « stress » des cadres, c'est d'abord en lien avec la situation des travailleuses peu qualifiées qu'elle est constituée en problème social et syndical. Cette thématique émerge ainsi dans les années 1950-1960 dans un contexte de recomposition des recherches en santé au travail portée par des scientifiques proches du mouvement social et de fortes mobilisations ouvrières. Au sein des directions confédérales, la mise à l'agenda de ce sujet est portée par des conseillers techniques épaulés par ces scientifiques militants. Cet article souligne ainsi le rôle des mobilisations sociales et des collaborations avec des scientifiques dans l'émergence de la thématique des souffrances psychiques, mais aussi des acteurs de l'ombre des confédérations, les conseillers techniques, dans sa mise à l'agenda. Il met enfin en évidence que la construction de revendications et d'actions syndicales sur ce sujet, tout comme son reflux à partir du milieu des années 1970, est étroitement articulée aux enjeux internes à ces organisations et à leurs priorités stratégiques.

Mots-clés : Syndicats, Souffrance, Santé, Travail, Ouvriers spécialisés, Ergonomie, Taylorisme, Genre.

### Abstract

When and how did the theme of occupational mental suffering emerge within trade unions and how did trade unionists address the issue? To answer this question, this article looks at the technical advisers of the union directorates in charge of working conditions between 1950 and 1982. It shows that the theme of occupational mental suffering became a social problem and a trade union concern in the 1950s, in connection with the situation of low-skilled female employees and, later on, of factory workers in the 1960s. This theme emerged with the transformation of research on occupational health carried out by scientists close to the social movement and major worker mobilisations, which made occupational health a political issue. Within the confederal directorates, this subject was put on the agenda at the end of the 1960s by technical advisers supported by these militant scientists. This article thus underlines the importance of social mobilisation and collaboration with scientists in the emergence of the theme of occupational mental suffering, but also of technical advisers bringing it onto the agenda within the confederal directorates. It also highlights the fact that the construction of union demands and actions on this subject, as well as its reflux from the mid-1970s, is closely linked to the internal stakes of these organisations and their strategic priorities.

Keywords: Unions, Mental Suffering, Occupational Health, Factory Workers, Taylorism, Gender, Ergonomics.

*« Les nerfs et l'ulcère de l'estomac, c'est les maladies des OS »  
Christian Corouge, ouvrier chez Peugeot (Corouge, 1984, p. 91).*

Au milieu des années 1960 s'ouvre une séquence de mobilisations ouvrières qui aura les événements de mai 1968 pour point d'orgue, avant de se clôturer dix ans plus tard. Les luttes de ces « années 1968 » (Vigna, 2007) sont particulièrement portées par les ouvriers et ouvrières spécialisés (OS), ces salarié-es non qualifié-es qui effectuent souvent un travail à la chaîne. Elles véhiculent une critique forte des rapports de domination qui s'exercent dans les entreprises et des conditions de travail tayloriennes (parcellisation des tâches, travail à la chaîne, cadences de travail, salaire au rendement). En réponse à ces critiques grandissantes, l'État et les organisations patronales investissent le thème des conditions de travail (Piotet, 1988). Ces événements donnent une visibilité politique et sociale nouvelle à ce sujet, mais aussi, bien que de manière moins saillante, à celui des souffrances psychiques<sup>1</sup>. Si les critiques portent avant tout sur les conditions matérielles de travail (bruit, chaleur, poussières, émanations toxiques, travail posté) et leurs effets sur les corps ouvriers (gestes répétitifs, maintien de postures inconfortables, port de charges lourdes, intoxication), elles dénoncent aussi leurs conséquences sur l'esprit des salarié-es. Le travail « fatigue nerveusement » et provoque des « crises de nerfs », dit-on alors (Krumnow, 1976, p. 104-109 ; Gallot, 2014).

Émises par des ouvriers et ouvrières directement concernées par ces conditions de travail, ces critiques interpellent des militants syndicaux, notamment à la tête de la CFDT et de la CGT. Certains syndicalistes ont tenté d'y apporter une réponse sans pour autant que leurs initiatives ne parviennent à s'inscrire dans la durée. Nous nous intéressons à ce mouvement de mise en visibilité puis de reflux des questions de santé psychique des salarié-es. Nous souhaitons rendre compte des ressorts de l'émergence de cette thématique au sein des organisations syndicales et plus particulièrement des directions confédérales, et comprendre comment des militants ont tenté de s'en emparer. Il s'agit ainsi d'éclairer les logiques qui concourent à rendre visible ou, à l'inverse, à occulter les problèmes de santé au travail. Dans cette perspective, une série de travaux ont étudié les multiples stratégies des directions d'entreprises visant à faire obstacle à la connaissance des effets néfastes du travail et à l'élaboration de réglementations favorables à la défense de la santé (pour une synthèse voir Jouzel et Jas, 2015). D'autres ont étudié les mécanismes structurels d'invisibilisation au cœur des politiques de gestion des risques professionnels et de production des savoirs, en analysant les dispositifs techniques et scientifiques qui les sous-tendent, à l'image des instruments de prévention des intoxications professionnelles liées aux pesticides (Dedieu et Jouzel, 2015) ou des valeurs limites d'exposition (Henry, 2017). À partir de l'étude de différentes mobilisations, contre l'amiante (Henry, 2007), les solvants toxiques (Jouzel, 2013), les risques dans l'industrie nucléaire (Ghis Malfilatre, 2018) ou encore l'empoisonnement au plomb (Rainhorn, 2019), plusieurs recherches ont montré le rôle parfois déterminant des organisations syndicales dans la prise en compte des problématiques de santé au travail. À l'inverse, d'autres travaux ont souligné comment les syndicats ont pu contribuer à occulter certains risques, comme ce fut le cas par exemple à travers la promotion de « l'usage contrôlé » de l'amiante (Henry, 2005).

---

<sup>1</sup> Nous employons ce terme ou celui de troubles afin de rassembler l'ensemble des catégories utilisées par les acteurs pour dénoncer les effets néfastes du travail sur leur santé psychique. Il regroupe ainsi les maladies médicalement reconnues (états dépressifs, troubles anxieux, stress post-traumatique...) et des formes de souffrance plus diffuses, telles que la fatigue nerveuse. Sur les enjeux scientifiques et politiques du lexique des maux du travail, voir Lallement *et al.*, 2010.

Les recherches qui s'intéressent à l'action des syndicalistes en matière de santé au travail étudient le plus souvent les militants d'entreprise, engagés dans l'espace local, ou dans des arènes institutionnelles comme les commissions paritaires, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (voir notamment Déplaud, 2003 ; Benquet *et al.*, 2010 ; Henry, 2012 ; Goussard et Tiffon, 2017 ; Marchand, 2018). À l'exception de certains travaux d'historiens, portant sur la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (Machu, 2009 ; Poggioli, 2011 ; Rainhorn, 2011 ; Devinck, 2012 ; Mahouche, 2014), peu de recherches ont pris pour objet l'activité des militants des directions syndicales en matière de santé au travail (Linhart *et al.*, 1998) et de santé psychique (Fortino, 2017). Pourtant, les responsables confédéraux, à travers leurs interventions dans un ensemble d'espaces (instances paritaires de santé au travail, négociations nationales), contribuent à l'élaboration et à la gestion des politiques de santé au travail et à l'édiction des normes en ce domaine. Le peu d'attention accordée par la recherche à ces acteurs a eu pour effet de laisser dans l'ombre tout un pan de l'activité des organisations syndicales. Elle a aussi pu encourager l'idée que les directions syndicales s'étaient en réalité peu occupées des questions de santé au travail au profit d'autres enjeux, tels ceux de la défense de l'emploi ou de l'amélioration des salaires. Si les grandes mobilisations sociales n'ont que rarement eu pour mot d'ordre la santé au travail, l'action syndicale dépasse toutefois très largement celle des grands soirs et les directions syndicales n'ont jamais abandonné ce sujet (Ponge, 2018). Il a en revanche été souvent pris en charge par des acteurs, les conseillers techniques, peu visibles et qui ont agi dans l'ombre des grandes figures nationales de leur organisation. C'est à ces acteurs de l'ombre, en charge des conditions de travail au sein des deux principales centrales syndicales, la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération démocratique du travail (CFDT), entre le milieu des années 1950 et l'année 1982, que nous nous intéressons. Il est tiré de notre thèse et repose sur des matériaux recueillis à cette occasion (voir l'encadré n° 1).

À la CFDT comme à la CGT, l'action confédérale est organisée en différents secteurs (international, emploi, économique, protection sociale, etc.) dirigés par un « responsable politique » assisté de conseillers techniques<sup>2</sup>. Les responsables politiques, élus lors des congrès, siègent dans les instances dirigeantes du syndicat, représentent publiquement l'organisation et interviennent dans un ensemble d'espaces où sont élaborées les politiques nationales. Quant aux conseillers techniques, ils assistent leur responsable dans son travail de représentation et lors des négociations interprofessionnelles. Ils siègent dans un ensemble d'organismes paritaires et coordonnent l'activité des autres représentants de leur organisation dans ces instances. Ils organisent des stages et des formations à destination des militants et produisent de l'expertise (rédaction de rapports, veille scientifique, publications). Les conseillers techniques bénéficient statutairement d'une légitimité et d'une influence moins importante. Cependant, ils tiennent un rôle essentiel dans l'organisation, car si chaque secteur confédéral doit décliner dans le domaine des conditions de travail la politique de l'organisation définie en congrès, la politique à mener en la matière est souvent peu explicitée ou reste à élaborer. Cette organisation leur laisse une latitude importante, renforcée par l'autonomie et la spécialisation de chaque secteur, croissante à partir des années 1960 (Bevort et Labbé, 1998 ; Defaud, 2009).

De nombreux travaux ont montré que les pratiques d'enquête sont au cœur des processus de « définition », de « problématisation » et de « publicisation » des enjeux sociaux et des problèmes publics (Cefai, 2016). Il en va de même pour les enjeux de santé au travail. Des recherches ont finement mis en lumière le rôle central des enquêtes, conduites par des travailleurs et travailleuses, des médecins du travail, des syndicalistes et des scientifi-

<sup>2</sup> Au niveau confédéral, la CGT appelle ces militants des « conseillers confédéraux », et la CFDT des « secrétaires confédéraux ».

ques, dans la définition et la publicisation de conditions de travail comme des situations dangereuses ou problématiques pour la santé psychique (Benquet *et al.*, 2010 ; Ghis Malfilatre, 2017 ; Marichalar, 2017). Du milieu des années 1950 jusqu'en 1982, plusieurs enquêtes conduites par des scientifiques proches du mouvement social et alliés à des syndicalistes sont déterminantes dans l'identification, la problématisation et la publicisation de plaintes et de maux définis comme des souffrances psychiques liées au travail. Le récit de ces enquêtes et de leurs usages constitue le fil directeur de notre analyse, dont l'objet est d'éclairer la place de l'acteur syndical dans les processus d'occultation et de mise en visibilité des questions de santé au travail et dans la définition des modalités de leur prise en charge.

Alors qu'à partir des années 1990 les troubles psychiques du travail seront associés aux soignants, aux travailleurs sociaux (Loriol, 2000) ou aux cadres (Delmas, 2011), nous montrons dans un premier temps que c'est d'abord en lien avec la situation des femmes, employées peu qualifiées, puis des ouvrier-es spécialisées, que cette thématique est constituée en problème social et syndical dès les années 1950. Cette émergence s'opère dans un contexte de recomposition du champ de la recherche en santé au travail porté par des scientifiques militants alliés aux syndicalistes. Dans la décennie suivante, cette dynamique est amplifiée par la politisation du thème de la santé au travail qu'opère le mouvement d'insubordination ouvrière. Ce mouvement encourage la mise à l'agenda de ce sujet au sein des directions confédérales par des conseillers techniques épaulés par des scientifiques militants. À partir du milieu des années 1970, la relégation de la thématique des souffrances psychiques est liée, à la CFDT comme à la CGT, aux enjeux internes et politiques de ces centrales, dans un contexte marqué par l'essoufflement des mobilisations ouvrières et la montée de la thématique du chômage.

#### **Encadré 1. Sources et matériaux utilisés**

La Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération démocratique du travail (CFDT) constituent les deux premières centrales syndicales françaises. Alors que la première est créée en 1895, la seconde naît en 1964 d'une scission majoritaire de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), elle-même créée en 1919. Nous avons exploré l'intégralité des fonds d'archives confédéraux relatifs aux conditions de travail sur la période étudiée. À la CGT ces fonds se trouvent à l'Institut d'histoire sociale (IHS-CGT, cote « CFD). À la CFDT, ils sont rassemblés au centre des archives confédérales et fédérales. Nous y avons, entre autres, consulté les séries « CH » des fonds du Secrétariat confédéral et « CG » des Instances statutaires de la CFDT. Nous avons également mobilisé la presse syndicale (le journal *Le Peuple*, organe officiel de la confédération CGT, et *Syndicalisme hebdo* pour la CFDT), ainsi que des fonds d'archives personnels : ceux de Rolande Borrelly, économiste proche de la CGT, et de Lucien Chavrot, responsable confédéral des conditions de travail à la CGT (1973-1985). Des entretiens ont enfin été réalisés avec quatre personnes : Rolande Borrelly, Jean-Louis Moynot, responsable du secteur économique de la CGT (1969-1982), Hugues Blassel, responsable technique CFDT sur les conditions de travail (1977-1985) et Catherine Teiger, ergonomiste au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Le décès ou le grand âge des autres acteurs mentionnés dans l'article ne nous ont pas permis d'avoir un entretien avec eux. L'article porte sur la période 1950-1982 car, à partir du vote des lois dites « Auroux » en 1982, instituant les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la suite de l'arrivée de la gauche au pouvoir, s'ouvre une nouvelle séquence dans l'histoire de l'action des confédérations en matière de santé au travail.

## 1. L'émergence des souffrances psychiques du travail : mobilisations des travailleuses et recomposition du champ scientifique

### 1.1. *Les souffrances psychiques, un problème personnel hors du droit de la santé au travail*

Dans les années 1950 et 1960, au sein des directions de la CGT et de la CFDT, la politique de santé au travail s'appuie quasi-exclusivement sur une référence au droit du travail (en matière d'hygiène et de sécurité) et de la sécurité sociale (pour ce qui concerne la réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles). Elle vise à étendre les possibilités de réparation et à sensibiliser les militants aux leviers légaux dont ils disposent afin d'améliorer la prévention. À la CGT, cette modalité d'action a été initiée dès l'instauration de la loi sur les maladies professionnelles en 1919 (Poggioli, 2011 ; Devinck, 2012), et le traitement des questions d'hygiène et de sécurité relève du secteur en charge de la protection sociale<sup>3</sup>. À la création de la CFDT en 1964, la politique de santé au travail est intégrée à « l'action revendicative ». Ce secteur est situé au cœur d'enjeux concernant les entreprises (conditions de travail, salaires, durées du travail...) et il joue un rôle de premier plan dans la définition des revendications et des stratégies du syndicat (organisation des manifestations nationales, des négociations interprofessionnelles). Cette politique est assurée à la CFDT par Michel Le Tron, ancien technicien dans la chimie, responsable de la formation syndicale à destination des institutions représentatives du personnel : délégué du personnel, comité d'entreprise, comité hygiène et sécurité (CHS). L'action sur les enjeux de santé au travail armée par le droit s'inscrit à la CFDT dans un contexte où le secteur juridique est très actif en matière de contentieux et d'accidents du travail (Le Crom, 2014).

À la CFDT comme à la CGT, la maladie et plus encore l'accident physique de travail apparaissent comme les premiers enjeux de santé aux yeux des responsables confédéraux en charge de ces questions. Les accidents sont très présents dans plusieurs secteurs professionnels tels que la sidérurgie, les mines, l'automobile (Laville, 2001, p. 3) ou encore la chimie, qui connaît d'importantes catastrophes souvent meurtrières (Bécot, 2015, p. 252-256). La santé est alors synonyme d'intégrité physique, et ce d'autant plus que le cadre juridique a été historiquement construit pour agir sur les environnements matériels de travail (bruit, poussières, fumées, émanations toxiques, fortes chaleurs) et réparer les dégâts du travail sur les corps ouvriers. La santé mentale n'y est pas reconnue juridiquement (Loriol, 2008). Dans le champ scientifique, plusieurs catégories sont mobilisées dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle afin de désigner des formes de souffrance psychique liées au travail : neurasthénie, névrose, traumatismes, fatigue nerveuse. Néanmoins, les scientifiques (médecins, physiologistes, psychologues, psychotechniciens) peinent à décrire les mécanismes de ces souffrances et les expliquent, pour la très grande majorité d'entre eux, par des causes individuelles telles que les modes de vie des salarié-es, leurs aptitudes ou leurs caractéristiques personnelles (Loriol, 2000). Dans les années 1950, la notion de fatigue nerveuse connaît un regain d'intérêt (Hatzfeld, 2012). Cette catégorie désigne alors une forme de fatigue qui ne serait pas seulement liée à un épuisement du corps mais aussi à celui des « nerfs » et qui entraînerait un ensemble de troubles variés : mal-être diffus, fatigue persistante, troubles du sommeil, digestifs, cardiaques ou nerveux. Des chefs d'entreprise, des médecins du travail et des scientifiques s'interrogent sur ces troubles qui touchent des ouvrier-es travaillant dans des usines où l'effort physique est considéré comme ayant été réduit par le taylorisme (Hatzfeld, 2005, 2012). Ces acteurs appréhendent toutefois la fatigue nerveuse comme un problème individuel, appelé à être

<sup>3</sup> Ce secteur compte, comme la plupart des autres secteurs, trois conseillers et un chef de secteur jusqu'en 1967, date à laquelle ses effectifs doublent, ce qui en fait un des plus importants de la CGT (Andolfatto et Labbé, 1997).



résolu par la formation et la sélection à l'embauche (Billiard, 2001). Néanmoins, la rencontre entre des scientifiques engagés qui participent à la recomposition des approches de la santé au travail (Cuny et Weill-Fassina, 2012) et une série de mobilisations de travailleuses va contribuer à la production de nouveaux savoirs qui redéfinissent le problème de la fatigue nerveuse en mettant directement en cause l'organisation taylorienne du travail.

### 1.2. *Les mobilisations des travailleuses au cœur de la production de nouveaux savoirs*

Au milieu des années 1950, les recherches du psychiatre communiste et proche de la CGT Louis Le Guillant amorcent un premier renouveau de la psychopathologie du travail, discipline spécialisée dans l'étude des troubles psychiques en rapport avec le travail. Alors que cette discipline était jusque-là porteuse d'une vision individualisante de ces troubles (Billiard, 2001), Louis Le Guillant entend mettre en évidence les liens entre santé mentale et conditions de travail. Avec l'aide de la CGT-PTT, il réalise une recherche auprès des employées des Postes, télégraphes et téléphones (PTT), qu'il rencontre en nombre dans son cabinet médical. Ces femmes sont alors nombreuses à se plaindre de « troubles nerveux » et de « surmenage » (Mahouche, 2014). À la différence de nombre de ses contemporains, Louis Le Guillant relie leurs troubles non pas à des problèmes individuels — mode de vie, inadaptation au poste de travail, nervosité « naturelle » des femmes — mais à leurs conditions de travail — travail parcellisé, monotone et répétitif, cadences de travail élevées avec de fortes contraintes de rendement (Le Guillant, 2006). Les termes de « névrose » et de « fatigue nerveuse » servent alors à dire les souffrances et le surmenage de ces salariées en même temps qu'ils sont le vecteur de la dénonciation des « nouvelles maladies de la productivité » qu'entraînerait l'organisation taylorienne du travail. Le projet scientifique du docteur Le Guillant vient ainsi nourrir une critique vigoureuse du capitalisme taylorisé et de ses effets sur la santé des travailleurs et travailleuses.

La direction confédérale de la CGT trouve dans ces recherches des arguments pour appuyer sa critique du taylorisme et du productivisme d'après-guerre. Elle dénonce les « cadences infernales » de travail des ouvriers et des employées à la chaîne qui usent « les nerfs jusqu'à la folie » et engendrent de la « fatigue nerveuse »<sup>4</sup>. Ces dénonciations sont également portées par les syndicats CGT de l'automobile (Hatzfeld, 2005) et des PTT, où la CGT utilise le thème de la fatigue nerveuse des travailleuses afin de syndiquer les femmes (Mahouche, 2014). Néanmoins, malgré plusieurs tentatives, la direction de la CGT ne parvient pas à obtenir la reconnaissance de la fatigue nerveuse comme maladie professionnelle ; elle abandonne alors progressivement cette revendication au début des années 1960 en même temps que s'estompent les mobilisations collectives sur le sujet. Quant au programme de recherches de Louis Le Guillant, il s'éteint avec lui en 1968, non sans toutefois laisser de traces.

Au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), les médecins Alain Wisner et Antoine Laville, proches du mouvement syndical et plus particulièrement de la CFDT, ambitionnent en effet de renouveler l'ergonomie, tant dans ses méthodes que dans ses objectifs<sup>5</sup>. À l'image des tenants de la médecine ouvrière quelques années plus tard (Marichalar et Pitti, 2013), ils veulent mettre leurs recherches au service du mouvement

---

<sup>4</sup> *Le Peuple*, « Les répercussions des cadences infernales sur l'état de santé des travailleurs », n° 451, 1<sup>er</sup> avril 1954 ; *Le Peuple*, « La grève des téléphonistes des PTT », n° 607, 15 juin 1960, p. 16-17.

<sup>5</sup> Alain Wisner, ancien ergonome à la Régie Renault et un temps militant à la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), dispose de nombreux contacts auprès de responsables CFDT, notamment André Acquier, futur secrétaire national de la fédération générale de la métallurgie (FGM) en charge de l'Action revendicative. Antoine Laville a travaillé dans un institut de recherche proche de la CFTC avant de rejoindre, en 1962, le laboratoire de Physiologie du travail du CNAM.

social et développer des outils afin d'« adapter le travail à l'homme plutôt que l'homme au travail ». Leur projet s'accompagne de la volonté de dépasser les études de laboratoire (études physiologiques de la fatigue, de la charge physique et sensorielle) pour privilégier l'observation de l'activité en situation de travail. C'est sur ces bases qu'Alain Wisner et Antoine Laville fondent l'ergonomie dite de langue française (Cuny et Weill-Fassina, 2012). En 1964, à la demande de la fédération générale de la métallurgie CFDT (FGM), Alain Wisner initie une recherche auprès des ouvrières d'une usine Thomson de téléviseurs. Les militants de la FGM sont alors confrontés « à l'extension d'usines de fabrication de produits de masse, comme l'électronique, l'électroménager » (Cloutier *et al.*, 2000, p. 3) où travaillent des femmes souvent jeunes et non syndiquées. Ces ouvrières se plaignent de leurs conditions de travail, se disent abattues par la fatigue et font des « crises de nerfs ». Pourtant, aux yeux des militants, majoritairement hommes et ouvriers pour lesquels la souffrance est celle du corps, ces femmes travaillent dans des usines « modernes » où sont absents les facteurs de pénibilité connus (Teiger, 2006). Comment alors expliquer leurs plaintes ?

Cette question, nouvelle pour les ergonomes comme pour ces syndicalistes, est d'autant plus centrale qu'elle recouvre pour ces derniers l'enjeu de la syndicalisation de cette population d'ouvrières en développement. Contrairement à une vision répandue à l'époque, cette enquête, suivie d'une seconde en 1969, fait apparaître que le travail parcellisé et répétitif des ouvrières sur les chaînes de montage nécessite un apprentissage long, mobilise de nombreuses compétences cognitives et se révèle bien plus complexe qu'il n'y paraît. Afin d'objectiver le coût psychique de ces activités, les ergonomes utilisent la notion de « charge mentale », correspondant à l'ensemble des opérations cognitives qu'elles nécessitent : mémorisation, attention, hiérarchisation des informations, etc. (Teiger et Laville, 1972). Rejoignant les constats de Louis Le Guillant, ils relient les troubles des ouvrières à la vitesse et aux cadences imposées par le travail à la chaîne, à la monotonie des tâches et à l'ensemble des opérations cognitives à accomplir. Les catégories de « fatigue nerveuse » et de « crises de nerfs » vont alors servir de vecteurs à de nombreuses travailleuses pour dénoncer leurs mauvaises conditions de travail et dire leurs troubles (Krumnow, 1976 ; CFDT et Blassel, 1978). Les femmes sont en effet nombreuses, dans les années 1960 et 1970, à occuper des postes peu qualifiés ou d'OS et à réaliser des tâches parcellisées, répétitives et monotones sous des contraintes de temps et de rendement (Provent, 1976). Nombre d'entre elles travaillent dans l'électronique, aux chèques postaux, dans les grandes surfaces ou encore dans le secteur de l'habillement, et s'insurgent contre leurs conditions de travail (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 253).

À rebours d'un certain discours patronal ou médical qui renvoie les souffrances de ces travailleuses à leur nature féminine, supposée plus « nerveuse » (Hatzfeld, 2012), des ouvrières dénaturent et politisent leurs souffrances. Elles montrent ce qu'elles doivent aux conditions de travail, en s'appuyant sur les savoirs produits par les ergonomes, eux-mêmes inspirés des travaux de Louis Le Guillant. La dénonciation de la fatigue nerveuse et des crises de nerfs devient le point de départ d'arrêts de travail ou de grèves (Gallot, 2014, p. 36). Un rapport du ministère du Travail sur les conditions de travail des femmes illustre à quel point cette thématique est alors attachée aux travailleuses, mais aussi comment elle s'articule à la diffusion des recherches en ergonomie et psychopathologie du travail. « C'est aux maladies nerveuses que les femmes paient le plus lourd tribut », avance ce rapport, avant de reprendre les conclusions des scientifiques et d'affirmer que « selon un témoignage médical, la contrainte d'apprentissage de la vitesse, l'activité sous contrainte de temps sont une des causes maintenant établies de la fatigue nerveuse »<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> IHS-CGT, 127 CFD 19, Ministère du Travail – Comité du travail féminin, « Les problèmes posés par les conditions de travail des femmes », Rapport, avril 1976, p. 41.

Afin de prolonger ces premières recherches, Alain Wisner souhaite élargir le champ d'investigation sur la santé au travail aux questions de santé mentale. Au milieu des années 1970, il invite au CNAM deux jeunes psychiatres, Bernard Doray et Christophe Dejourn, afin qu'ils reprennent le programme de recherche de Louis Le Guillant. Ces acteurs appartiennent à une nouvelle génération de praticiens, formés dans les années 1968 au sein d'un courant critique des médecines générale et du travail qui milite pour une refonte des pratiques médicales et pour la défense de la santé des ouvriers (Marichalar et Pitti, 2013). Comme les tenants de ce mouvement, Bernard Doray et Christophe Dejourn souhaitent politiser leur pratique professionnelle. En croisant les apports de la psychanalyse et de la psychologie du travail avec ceux d'autres disciplines — la sociologie, la philosophie, l'histoire, l'ergonomie, la médecine —, ces psychiatres renouvellent la psychopathologie du travail (Dessors, 2013). À la différence des ergonomes, ils font de l'étude des effets du travail sur la santé psychique le cœur de leur projet scientifique. Tandis que les relations de Christophe Dejourn avec les directions confédérales de la CGT et de la CFDT seront distantes, Bernard Doray va collaborer étroitement avec la CGT (voir *infra*)<sup>7</sup>.

## 2. La mise à l'agenda syndical des souffrances psychiques

Les mobilisations des employées peu qualifiées et des ouvrières spécialisées dans les années 1960 et 1970 ont joué un rôle central dans l'identification et la publicisation de la thématique des souffrances psychiques. Elles ont directement influencé la production de nouveaux savoirs par des scientifiques proches des organisations syndicales et ont permis la politisation de ce sujet, c'est-à-dire la définition de ces troubles comme un problème de conditions de travail, posant ainsi la question politique de la responsabilité des employeurs. À partir des années 1960, cette dynamique est amplifiée par le mouvement d'insubordination ouvrière qui fait de la santé au travail un enjeu de luttes. La mise à l'agenda du thème des souffrances psychiques au sein des directions syndicales de la CFDT et de la CGT est alors étroitement liée à ces mobilisations, mais aussi au rapprochement entre ces scientifiques engagés et les conseillers techniques de ces deux organisations.

### 2.2. La politisation de la santé au travail par les mobilisations ouvrières

À la CGT, la dynamique de mise à l'agenda du thème de la santé au travail est portée en interne par plusieurs militants de la direction confédérale et de fédérations professionnelles qui relaient les critiques du mouvement des OS. Ils militent pour que leur confédération, jusque-là relativement silencieuse sur ce sujet, s'en saisisse<sup>8</sup>. Cet enjeu est d'autant plus saillant que les mobilisations ouvrières s'amorcent le plus souvent à distance des organisations syndicales, particulièrement de la CGT (Pitti, 2012 ; Vigna, 2007). En 1969, le secrétaire général de la CGT reprend ces critiques et dénonce en congrès l'augmentation des « affections nerveuses » qui « font de sérieux ravages dans de nombreuses professions »<sup>9</sup>. La fédération de la métallurgie CGT, fédération de premier plan au sein de la centrale, publicise le thème des conditions de travail et de la santé mentale. En 1970, elle organise une journée d'étude sur « les maladies nerveuses dans les ateliers des femmes de l'électronique, de l'électricité, de la téléphonie... ». Selon le compte-rendu de cette journée, publié dans le journal de la confédération, en cinq mois « 306 malaises » et « neuf tentatives de suicide » seraient survenus à l'entreprise Bull de Belfort qui compte 2000 travailleuses<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> Entretien avec Christophe Dejourn, janvier 2018.

<sup>8</sup> *Le Peuple*, Jean Briquet, « Les accidents du travail », n° 860, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1971, p. 19-20 ; *Le Peuple*, Jean Breteau, « L'aggravation des conditions de travail », n° 870, du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1971, p. 19-20.

<sup>9</sup> *Le Peuple*, « Les résolutions du 37<sup>e</sup> congrès confédéral », n° 859, 26-31 décembre 1970, p. 6.

<sup>10</sup> *Le Peuple*, « Attacher une grande importance à l'amélioration des conditions de travail. Une expérience de travail de la fédération de la métallurgie », n° 854, du 16 au 31 octobre 1970, p. 19.

Du côté de la CFDT, plusieurs militants de fédérations professionnelles (chimie, métallurgie, habillement) et de l'Union régionale des Pays de la Loire critiquent les effets du taylorisme sur la santé, physique et mentale, en mobilisant les savoirs des ergonomes avec lesquels certains ont collaboré. Dans la presse syndicale et en congrès, ils dénoncent les cadences de travail, « la charge mentale dans le travail parcellisé »<sup>11</sup>, ou encore les mauvaises conditions de travail des femmes qui font des « crises de nerfs [ou] sont obligées de suivre des traitements »<sup>12</sup>. Les syndicats des PTT et de la fédération des banques demandent la reconnaissance comme maladie professionnelle des « traumatismes psychiques » dont souffrent les salariés à la suite de braquages à main armée<sup>13</sup>. Ces critiques, émanant de militants de terrain, sont reprises au sein de leur direction confédérale. Le secrétaire général de la CFDT, Edmond Maire, et celui de la CGT, Georges Séguy, prennent à plusieurs reprises la parole dans les médias pour assurer le soutien de leurs organisations respectives au mouvement des OS<sup>14</sup>. Henri Krasucki, responsable politique de l'Action revendicative et son homologue de la CFDT, Frédo Krumnow, dénoncent les effets des conditions de travail des OS, notamment en termes de troubles psychiques, dans plusieurs interviews<sup>15</sup>.

Afin de répondre aux critiques ouvrières et syndicales, l'État commande une série de rapports et vote une première loi en 1973 sur l'amélioration des conditions de travail au sein des entreprises (Vigna, 2007). L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail est créée et les entreprises de plus de 300 salariés se voient obligées de constituer une commission spécialisée dans ce domaine (Piotet, 1988)<sup>16</sup>. En 1976, une seconde loi est promulguée sur la prévention des accidents du travail<sup>17</sup>. Quant au patronat, à la suite des grèves d'OS aux usines Renault en 1971 qui ont bloqué une large partie de la production, il rédige son fameux rapport sur le « problème des OS » (UIMM et CNPF, 1971). Il initie des négociations interprofessionnelles sur le thème des conditions de travail en 1973 et entend promouvoir de nouvelles formes d'organisation du travail : enrichissement et élargissement des tâches, horaires variables... La CFDT et la CGT demeurent cependant critiques de ces initiatives, perçues comme des tentatives de faire face aux revendications ouvrières sans entraîner de transformations profondes<sup>18</sup>. En outre, les problèmes de « fatigue nerveuse » ou de « crises de nerfs » sont naturalisés par le patronat qui en fait une problématique purement féminine liée à la « nervosité naturelle » des femmes (Hatzfeld, 2012 ; Gallot, 2014).

Du côté syndical, les critiques portées par le mouvement des OS font apparaître les limites de l'approche des enjeux de santé au travail centrée sur l'application des règles

<sup>11</sup> CFDT, CH/8/432, CFDT-Thomson, Bulletin aux adhérents, « Spécial cadences », février 1972, Angers.

<sup>12</sup> CFDT-HACUITEX, 36<sup>e</sup> congrès fédéral, « Construire dès aujourd'hui la démocratie socialiste de demain », Rapport d'orientation du conseil fédéral présenté par Roger Toutain, Saint-Etienne 23-25 mai 1968.

<sup>13</sup> Comité régional CFDT des Pays de la Loire, « Santé à vendre... Les conditions de travail dans les pays de la Loire », numéro spécial, *CFDT-Action*, supplément au n° 7 d'avril 1973 ; CFDT, CH/8/457, Colloque « La responsabilité en matière d'accident du travail », 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 1976.

<sup>14</sup> Voir par exemple l'interview d'Edmond Maire au sujet du conflit chez Renault Billancourt ; Georges Séguy déclare que la CGT souhaite « inclure les revendications des OS dans le cadre plus général de la réforme des conditions de travail ». Source : Inter actualités de 19h00 du 29 mars 1973, archive INA <http://www.ina.fr/audio/PHF08004575/inter-actualites-de-19h00-du-29-mars-1973-audio.html>, consultée le 25 juillet 2017.

<sup>15</sup> *Le Peuple*, « Conférence de presse de Henri Krasucki », n° 887, 17 au 29 février 1972, p. 9 ; voir aussi Krumnow, 1976.

<sup>16</sup> Loi n° 73-1195 du 27 décembre 1973 relative à l'amélioration des conditions de travail.

<sup>17</sup> Loi n° 76-1106 du 6 décembre 1976 relative au développement de la prévention des accidents du travail.

<sup>18</sup> CFDT, CH/8/431, CFDT-37<sup>e</sup> congrès confédéral, dossier « Les conditions de travail », mai 1976 Annecy, p. 4 ; *Le Peuple*, « Horaires variables. Déclaration du bureau confédéral de la CGT », n° 951, du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 1974, p. 25.

d'hygiène et de sécurité et de la réparation des accidents et des maladies professionnelles, portée jusque-là par les responsables confédéraux de la CFDT et de la CGT. Elles mettent également au jour de nouvelles problématiques (organisation du travail, relations hiérarchiques, souffrances psychiques), qui dépassent celles des seules maladies ou accidents du travail. C'est ce qu'illustrent bien les propos des militants de la fédération CFDT de l'habillement, qui déclarent lors d'une formation syndicale que « le problème essentiel n'est pas celui des accidents du travail, mais [celui] des cadences qui bousillent les personnes »<sup>19</sup>. La forte politisation du thème des conditions de travail au début des années 1970 et les dénonciations du taylorisme et de ses effets sur la santé mentale encouragent les conseillers techniques de la CFDT et de la CGT à transformer leurs pratiques et à élargir leur approche des enjeux de santé au travail.

## 2.2. *Conseillers techniques et scientifiques militants, moteurs de l'action syndicale sur les souffrances psychiques*

Michel Le Tron, le responsable confédéral des questions de conditions de travail à la CFDT, décide de faire évoluer l'approche de la confédération. Les multiples collaborations des ergonomes du CNAM avec des militants CFDT issus des organisations les plus investies sur le thème des conditions de travail (fédérations de la métallurgie, de la chimie, Hacuitex, Union régionale des Pays de la Loire) encourage Michel Le Tron à associer ces scientifiques à un ensemble de dispositifs confédéraux (formations, groupe de réflexion). L'action de M. Le Tron s'inscrit dans un contexte où une partie de la direction confédérale, particulièrement le responsable de l'Action revendicative, Frédo Krumnow, entend être à la pointe des mobilisations ouvrières afin de renforcer l'implantation de la CFDT dans les usines (Vigna, 2007, p. 256). Les savoirs produits par les ergonomes font l'objet de nombreuses publications syndicales, fédérales et confédérales, rédigées aussi bien par des militants que par les ergonomes eux-mêmes<sup>20</sup>. En outre, le Bureau de recherches et d'action économique coordonnées de la confédération (BRAEC), structure interne de production d'expertise, accueille un ancien de l'équipe d'Alain Wisner, Édouard Richard, qui a participé à la recherche auprès des ouvrières de la Thomson. À travers le BRAEC, Édouard Richard place l'ergonomie au cœur des savoirs experts produits par la confédération en matière de conditions de travail. Au début des années 1970, Alain Wisner met également en place un dispositif de formation à l'ergonomie à destination des professionnels et des syndicalistes. De nombreux militants syndicaux y auront recours, dont Hugues Blassel, conseiller technique (1977-1985) à la CFDT aux côtés de Michel Le Tron.

Les responsables confédéraux s'appuient sur ces savoirs scientifiques afin d'objectiver les plaintes de souffrances psychiques des salarié-es, de soutenir la construction de revendications syndicales et de dénoncer les conditions de travail tayloriennes des ouvrières<sup>21</sup>. Les multiples collaborations avec les ergonomes favorisent l'appropriation par les responsables confédéraux CFDT des outils et préceptes de l'ergonomie (analyse de l'activité, charge mentale, écart entre travail prescrit et réel), mais aussi la diffusion de la thématique des souffrances psychiques. Hugues Blassel rédige ainsi en 1978 un ouvrage, *Analyser les conditions de travail*, support de formations syndicales, dans lequel il insiste sur la nécessité de mobiliser les outils de l'ergonomie et de dépasser une action syndicale

<sup>19</sup> CFDT, CH/8/432, Union des Pays de la Loire, « Compte rendu de la Session régionale : "Santé et conditions de travail" », du 25 au 29 novembre 1974 à Savonnières.

<sup>20</sup> Par exemple, CFDT, 1 CG 53 : *CFDT- Syndicalisme hebdo* : « Les conditions de travail atteignent les limites de l'absurde », n° 1382, mars 1972 ; Antoine Laville et Alain Wisner, « Conditions de travail et de santé », *Syndicalisme*, dossier Étude : « Un élément important dans les conditions de travail : la santé », décembre 1967, p. 7-10.

<sup>21</sup> Plusieurs travaux ont montré une dynamique similaire d'usages militants des savoirs scientifiques par des syndicalistes dans les années 1980 et 1990 (Benquet *et al.*, 2010 ; Ghis Malfilatre, 2017 ; Salman, 2008).

orientée vers la seule réduction des risques ou le contrôle de l'application des règles d'hygiène et sécurité (CFDT et Blassel, 1978, p. 18). En s'appuyant sur les savoirs ergonomiques, Hugues Blassel et Michel Le Tron définissent la santé au travail dans sa dimension physique, mais aussi mentale, et portent au sein de la CFDT l'idée « d'une nouvelle conception de la maladie du travail liée à une tension nerveuse, à la fatigue, à la monotonie »<sup>22</sup>. Ils dénoncent les effets du travail taylorisé, posté et de nuit dont les ergonomes ont également mis en évidence la nocivité pour la santé mentale (Carpentier et Wisner, 1976).

« Les tâches parcellisées sont à la fois des tâches de faible intérêt et des tâches complexes, fatigantes, destructrices parfois. [...] L'appauvrissement des tâches induit par la division du travail ne supprime pas l'activité mentale nécessaire pour effectuer les tâches. Les conditions dans lesquelles ces tâches doivent être effectuées rendent cette activité mentale très contraignante, et même trop, puisqu'elle peut mener les travailleurs à la crise de nerfs » (CFDT et Blassel, 1978, p. 100).

Au sein de la CGT, les ressorts de la mise à l'agenda du thème des souffrances psychiques sont identiques. Ils procèdent de l'action combinée de scientifiques engagés et de responsables confédéraux qui s'approprient les savoirs scientifiques. À la CGT, cette dynamique s'inscrit dans le secteur économique, où plusieurs acteurs sont sensibles aux thèmes des conditions de travail et de la santé mentale. C'est le cas de son directeur Jean-Louis Moynot (1969-1982), mais aussi de certains de ses collaborateurs : un ancien responsable de la Fédération des employés, Jean Magniadas (1965-1998), et un jeune économiste, Jean-Claude Dufour (1969-1972)<sup>23</sup>. Face à la montée des mobilisations ouvrières, ces militants mettent en place une vaste enquête sur les conditions de travail auprès des adhérents de la CGT. Pilotée par Jean-Claude Dufour, elle est construite avec l'aide de chercheurs (économistes, sociologues, psychologues) et de militants<sup>24</sup>. Elle intègre la question de la fatigue nerveuse en s'inspirant des travaux de Louis Le Guillant et des ergonomes du CNAM. Le guide d'enquête fourni aux militants les invite ainsi à :

« Faire le point, non seulement sur les accidents du travail, mais [sur] l'état de santé physique et psychique des salariés. Notamment sur les maladies dues à une surcharge du système nerveux (responsabilisation, soucis, charge de travail, etc.) ». Des questions leur sont suggérées pour « essayer d'avoir une idée sur la fatigue psychique et nerveuse » : « En rentrant du travail, qu'est-ce que les travailleurs apprécient le plus ? Qu'est-ce qu'ils supportent le plus mal ? Est-ce que votre entourage trouve que vous avez changé de caractère depuis que vous êtes dans cette usine ? Comment cela se manifeste-t-il ? » (IHS-CGT, 163 CFD 3, CCEES, « Guide d'enquête sur les conditions de travail », CGT, 1971, p. 7).

Rejoignant les résultats des recherches de Louis Le Guillant et des ergonomes, l'enquête met au jour la fatigue nerveuse dont souffrent particulièrement les travailleuses, employées des chèques postaux, opératrices téléphoniques, mais aussi les vendeuses des grands centres commerciaux.

En parallèle, à l'occasion des négociations interprofessionnelles initiées par le patronat sur les conditions de travail, la direction de la CGT réorganise la prise en charge de ce sujet. Elle en confie la responsabilité à Lucien Chavrot, ancien responsable des conditions de travail à la fédération de la métallurgie, et rattache cette thématique au secteur de

<sup>22</sup> CFDT, CH/8/431, Michel le Tron, Groupe confédéral « conditions de travail – prévention », compte-rendu de la réunion du 15 avril 1969, 7 mai 1969.

<sup>23</sup> J.-L. Moynot a été sensibilisé au thème de la santé mentale à travers ses échanges avec des psychanalystes rencontrés au PCF. Entretien avec Jean-Louis Moynot, novembre 2016.

<sup>24</sup> L'identité des chercheurs nous est malheureusement inconnue.

l'Action revendicative et non plus à celui de la Protection sociale. De ce fait, l'approche de la centrale dépasse la question du respect des règles d'hygiène et de sécurité ou celle de la réparation des accidents et des maladies professionnelles. La CGT se dote enfin pour la première fois d'une « plateforme revendicative » sur les conditions de travail<sup>25</sup>. Jean-Claude Dufour lui donne sa substance en mobilisant les résultats de l'enquête de 1971 qui lui servent à construire un discours critique sur les effets du taylorisme.

« Conjuguant leurs effets, la répétitivité du travail, l'accélération des cadences, l'utilisation intensive de certaines facultés telles par exemple les facultés visuelles ou la dextérité engendrent la monotonie, une surcharge de fatigue nerveuse et une usure prématurée de l'organisme » (*Le Peuple*, numéro spécial, « Les propositions de la CGT dans les négociations avec le CNPF sur les conditions de travail », n° 938-939, 1<sup>er</sup> avril 1974, p. 28).

« Lorsque la machine supprime ou réduit l'effort musculaire, on y substitue la tension nerveuse extrême » (IHS-CGT, 127 CFD 28, La CGT, Henri Krasucki, « Pour des conditions de travail plus humaines en rapport avec notre temps », février 1972, p. 1).

En diffusant les résultats de l'étude confédérale dans le journal de la CGT, Jean-Claude Dufour réinscrit la question de la « fatigue nerveuse » dans le discours revendicatif de la direction confédérale en l'intégrant à la revendication ancienne de réduction des cadences de travail. Également portée par la CFDT, cette revendication est reprise lors des négociations nationales interprofessionnelles sur le thème des conditions de travail avec le patronat, qui s'ouvrent en 1973 :

« Les normes de travail ne doivent pas conduire à un rythme de travail, à une intensité d'effort musculaire ou intellectuel, à une tension nerveuse imposant une fatigue excessive. Aussi la charge de travail supportée par les salariés doit, elle, être compatible avec les exigences de leur santé physique et morale » (Accord-cadre national interprofessionnel sur l'amélioration des conditions de travail, 17 mars 1975).

Malgré la reconnaissance de cette revendication et après deux années d'échanges compliqués et tendus, la CFDT et la CGT refuseront de signer l'accord final, faute d'y voir intégrées des mesures contraignantes pour les employeurs<sup>26</sup>.

Lucien Chavrot et les responsables du secteur économique créent un groupe de réflexion sur les conditions de travail, dans lequel interviennent des militants et des chercheurs : Bernard Doray, et deux économistes, Gérard de Bernis, membre du PCF, et Rolande Borrelly<sup>27</sup>. Ces trois chercheurs contribuent activement à la production d'expertise sur le thème des conditions de travail à la CGT et portent en interne la question des troubles psychiques<sup>28</sup>. Avec leur aide, Lucien Chavrot, Jean-Louis Moynot et Jean Magniadas réalisent deux recherches : une première sur la fatigue, pilotée par Rolande Borrelly, et une seconde sur les effets du chômage sur la santé mentale, conduite par Gérard de Bernis et Bernard Doray. La première constitue une réponse aux plaintes et sollicitations des syndicalistes, au sujet de la fatigue physique et nerveuse liée au travail, exprimées

<sup>25</sup> IHS-CGT, 127 CFD 28, La CGT, Henri Krasucki, *Pour des conditions de travail plus humaines en rapport avec notre temps*, février 1972.

<sup>26</sup> Le refus de signer des deux principales centrales de l'époque n'empêchera pas l'application de cet accord mais celle-ci demeurera limitée dans les branches et les entreprises. La difficulté pour les syndicalistes de se saisir des conditions de travail par la négociation collective à une période où celle-ci est peu développée sur ce thème a pu limiter sa portée dans l'action sur les troubles psychiques.

<sup>27</sup> Contrairement à la CFDT, la CGT tient un discours fortement critique vis-à-vis de l'ergonomie, discipline considérée comme au service de l'amélioration de la productivité, donc du profit et de l'employeur (Bernis et Borrelly, 1982). C'est donc plutôt à la psychopathologie du travail et à l'économie que recourent les responsables confédéraux.

<sup>28</sup> *Le Peuple*, « Journée d'étude : Évolution de la nature du travail et de la charge de travail. Rapport de clôture d'Henri Krasucki », n° 1006, du 15 au 31 janvier 1977, p. 3.

lors d'un important colloque sur la santé organisé en 1978 par la confédération<sup>29</sup>. La seconde s'inscrit quant à elle dans un contexte d'augmentation des licenciements, de fermetures d'usine et de montée du chômage. Plusieurs syndicats (CGT cheminots, CGT-PTT, CGT Rhône-Alpes) ont par ailleurs déjà engagé des enquêtes sur ces thématiques. Avec des approches différentes, ces deux enquêtes soulignent les effets du travail sur la santé mentale. Conduite par questionnaires auprès de plus de 1400 travailleurs, l'enquête sur la fatigue avance par exemple que 83 % des salariés interrogés « sont affectés au plan intellectuel et moral (découragement/lassitude, perte d'intérêt pour le travail, irritabilité, impatience/agitation, mémoire déficiente ou difficulté pour réfléchir) » (Borrelly, 1983, p. 26). La seconde pointe le mal-être et les troubles (du sommeil, de l'appétit, de l'activité sexuelle, maux de tête, vertiges, traumatismes psychologiques) qui affectent les travailleurs licenciés (Doray *et al.*, 1980, p. 1980).

### 3. Les souffrances psychiques, un objet insoluble dans le répertoire de l'action confédérale ?

La mise à l'agenda de la thématique des souffrances psychiques est opérée par des conseillers techniques alliés à des scientifiques engagés dans une période de recomposition des recherches en santé au travail et de forte politisation de ces enjeux qui contribue à transformer les orientations des directions confédérales. Dès lors, comment comprendre la relégation de cette thématique à partir du milieu des années 1970 ?

#### 3.1. Transformations des relations avec les scientifiques et réorientation de la politique confédérale de la CFDT

À la CFDT, le reflux de cette thématique s'explique tout d'abord par les difficultés à agir sur les troubles psychiques du travail à partir d'une approche ergonomique. Si les ergonomes identifient des conditions de travail pathogènes (pression temporelle, nécessité de gérer les incertitudes, tâches répétitives, etc.) en lien avec une somme d'opérations cognitives, ils peinent à expliquer les mécanismes psychiques qui entraînent les troubles de l'esprit. En outre, avec la notion de charge mentale, construite sur le modèle de la charge physique de travail, les ergonomes butent sur la difficulté qu'il y a à dégager une mesure « objective » de la fatigue psychique. De plus, la notion de charge de travail est progressivement abandonnée à mesure que l'ergonomie de langue française s'autonomise de la physiologie et de l'ergonomie anglo-saxonne (Laussu, 2017). Du fait de la difficulté à rendre compte des mécanismes de la fatigue, la catégorie de fatigue nerveuse perd également en crédibilité scientifique et les ergonomes du CNAM se désintéressent progressivement de ces questions au profit d'autres objets, telle la question des liens entre vieillissement et travail. Enfin, dans les années 1970, les travaux qui étudient les liens entre santé mentale et travail sont encore peu nombreux et les grilles de lecture qui privilégient les facteurs individuels (personnalité, motivation, inadaptation au poste) plutôt que professionnels dans l'explication des troubles psychiques sont encore largement répandues (Leplat, 1977).

À ces difficultés scientifiques s'ajoutent celles propres à la pratique syndicale. Michel Le Tron en fait la synthèse dans le bilan qu'il tire des quatre années d'échanges au sein du groupe de travail créé avec les ergonomes en 1969<sup>30</sup>. Il pointe la difficulté d'intégrer la critique du capitalisme et de ses effets sur le vécu des travailleurs à travers « le révélateur que sont les conditions de travail ». En outre, les syndicalistes peinent à analyser les situations de travail à la manière des ergonomes, ce qui se révèle être une opération

<sup>29</sup> *Le Peuple*, « La santé c'est la vie, défendons-la avec la CGT », n° 1034, du 1er au 5 avril 1978.

<sup>30</sup> CFDT, CH/8/431, Michel Le Tron, *Réflexions sur l'action confédérale sur les conditions de travail*, Secteur Action revendicative, 8 mai 1972.



complexe et nécessitant un long apprentissage. D'autre part, il est « plus difficile encore de passer de l'analyse à la définition d'une politique et d'un programme revendicatif, à la base comme au niveau fédéral, régional et confédéral ». Les savoirs produits par l'ergonomie, de même que sa méthode, l'analyse de l'activité, qui met en évidence la singularité des situations étudiées, ne s'articulent pas aisément avec les contraintes du travail des responsables confédéraux qui leur imposent de produire des revendications et des discours suffisamment généraux pour toucher l'ensemble des militants de l'organisation. Alors que les ergonomes collaborent étroitement avec les responsables confédéraux de la CFDT, leur influence diminue à partir du milieu des années 1970.

En outre, dans la seconde moitié des années 1970 s'amorce le « recentrage » de la politique de la direction confédérale. La CFDT s'éloigne des mobilisations ouvrières et privilégie un « syndicalisme plus modéré » (Vigna, 2007, p. 262) s'appuyant sur la négociation plutôt que sur l'action collective (arrêt de travail, grève). La centrale n'entend plus dénoncer vigoureusement le taylorisme, mais le « remettre en cause » en formulant « des revendications réalistes donc susceptibles d'être mises en œuvre » (CFDT, 1977, p. 312). Le rapprochement avec le Parti socialiste encourage également la modération des revendications, de même que la volonté de la confédération de favoriser la syndicalisation des employés et des cadres dans une période où les effectifs ouvriers sont en déclin. Par ailleurs, les situations de travail industriel et taylorisé qui incarnaient les effets du travail sur la santé psychique progressent moins fortement que par le passé. La croissance du secteur tertiaire et les évolutions technologiques (automatisation, robotisation, informatisation) modifient le monde du travail. Les téléphonistes, une des figures de la souffrance psychique, voient leur activité profondément transformée avec l'introduction de l'informatique, au point de disparaître en tant que profession (Neumann, 2013). En 1973, Frédo Krumnow, responsable de l'Action revendicative et défenseur d'un syndicalisme offensif, quitte la confédération pour raison de santé. Enfin, face au recentrage de la CFDT, définitivement acté en 1979 (Defaud, 2009 ; Georgi, 2014), Alain Wisner prend ses distances avec la direction confédérale (Laville, 2000, p. 9).

Ces évolutions dans l'orientation politique de la centrale et dans ses relations avec les scientifiques et les mobilisations sociales conduisent à un changement de sa politique en matière de conditions de travail. Michel Le Tron privilégie les relations avec deux sociologues et un économiste, porteurs d'une approche des enjeux économiques et sociaux jugée plus à même de saisir les transformations du salariat et de soutenir la construction de revendications syndicales. En 1976 et en 1979, avec l'aide de ces chercheurs il initie deux recherches. La première vise à saisir les conséquences d'un ensemble de « progrès techniques » (automatisation, informatisation, consoles de visualisation, etc.) sur l'emploi, l'organisation du travail, les relations hiérarchiques, les qualifications (CFDT, 1977). La seconde entend mieux cerner les transformations qui affectent le secteur tertiaire : informatisation, féminisation, développement des activités de « bureau », de l'intérim, de la sous-traitance, diversification des statuts (CFDT, 1980). Dans ces recherches, dont les résultats sont publiés dans deux ouvrages et largement diffusés (colloques, rapports de congrès), les questions de santé au travail, physique comme psychique, n'ont pas entièrement disparu. Néanmoins, elles ne sont plus un objet d'étude. Ces deux recherches alimentent l'élaboration d'une nouvelle approche des conditions de travail. Ce sont alors les transformations techniques et économiques et leurs effets sur la structure du salariat et de l'emploi (nouveaux statuts, transformations des métiers et des qualifications, de la structure des entreprises...) qui retiennent l'attention de la CFDT, soucieuse de développer la syndicalisation, dans un contexte de déclin croissant de ses effectifs. Ces évolutions tendent à effacer la thématique des troubles psychiques et à resserrer l'approche de la confédération sur la dimension physique de la santé : produits toxiques, ambiances physiques de travail, machines et outils de travail.

Enfin, au tournant des années 1980 avec l'opportunité de l'accès de la gauche au pouvoir, les revendications de la CFDT se portent sur la mise en place de nouveaux droits : droit d'expression des salariés et de contrôle des « mutations technologiques » dans l'entreprise. En 1982, l'ancienne responsable politique de l'Action revendicative, Jeannette Laot, intègre le cabinet du ministre du Travail de François Mitterrand, et participe à l'élaboration des lois « Auroux » instaurant le droit d'expression et les CHSCT. L'effacement du thème de la souffrance psychique accompagne ainsi une recomposition du répertoire revendicatif de la CFDT au début des années 1980, période qui se démarque définitivement de la précédente.

### 3.2. *Entre naturalisation des souffrances et dénonciation du taylorisme : la place fragile des troubles psychiques dans les revendications de la CGT*

À la différence de la CFDT, la CGT ne connaît pas une période marquée de mise à l'agenda puis de reflux du thème des troubles psychiques, mais une prise en compte diffuse de cet enjeu, tout au long des années 1970. Le discours et les revendications de la centrale sont d'ailleurs très stables au cours de cette période, malgré les transformations du contexte économique et politique, ce qui souligne que le traitement routinier du thème des conditions de travail y est en partie découplé de ces enjeux<sup>31</sup>. Un tiers des 97 articles du *Peuple* parus entre 1969 et 1982 et traitant des conditions de travail mentionnent les troubles psychiques, et à partir de 1975 ceux-ci sont évoqués dans les comptes rendus des congrès<sup>32</sup>. Néanmoins, au-delà des recherches mentionnées plus haut, le thème des troubles psychiques ne fait pas l'objet de revendication à part entière ou d'action syndicale.

Les souffrances psychiques font l'objet d'une approche genrée, au sens où elles sont définies comme un problème qui concerne d'abord les travailleuses. Ceci s'explique d'une part par le fait que les scientifiques ont travaillé sur ce sujet à partir d'enquêtes sur la main-d'œuvre féminine (Teiger, 2006), et d'autre part par les mobilisations féminines des OS qui ont très largement participé à la construction de sa visibilité. Le magazine féminin de la CGT, *Antoinette*, s'est fait l'écho de ces critiques ouvrières, à travers ses publications mais aussi par l'organisation d'un colloque puis d'une enquête sur les conditions de travail des femmes<sup>33</sup>. À la CGT, cette perception genrée a été renforcée par l'enquête portée par Jean-Claude Dufour en 1971 qui a mis en lumière la fatigue nerveuse des femmes, en s'inspirant des enquêtes préexistantes. Par ailleurs, la perception du lien entre travail et santé, tout comme l'expression des troubles, revêt une dimension genrée (Bercot, 2014). Si les travailleurs peuvent être moins enclins à exprimer leurs difficultés sur un registre psychologique, lorsqu'ils le font c'est bien souvent à partir de formes de souffrance moins visibles que les « crises de nerfs ». Dans un ouvrage du Centre confédéral d'éducation ouvrière (CCEO) sur le taylorisme, seuls des cas d'ouvrières viennent illustrer ces crises de nerfs (Doray, 1978). Les catégories de « dépression », d'« anxiété », de « troubles du sommeil », d'« aliénation » sont préférées dans la presse syndicale pour évoquer les troubles des hommes. Or, ces formes d'expression du mal-être, moins stigmatisantes, sont moins visibles et moins facilement mises en lien avec le travail. Si des signes existent qui permettent d'identifier la dépression ou l'anxiété chez un travailleur, ce type de souffrance est moins immédiatement saisissable, d'autant que les connaissances sur le sujet sont, dans les années 1970, encore embryonnaires.

<sup>31</sup> Crise économique de 1974-1975, rupture de l'union de la gauche en 1978 et de l'unité d'action avec la CFDT, déclin des effectifs syndicaux, démantèlement de la sidérurgie française, crise interne de la CGT à la fin des années 1970.

<sup>32</sup> IHS-CGT, La CGT, 39<sup>e</sup> congrès confédéral, 22-27 juin 1975, p. 605 ; IHS-CGT, La CGT, 40<sup>e</sup> congrès confédéral, 26 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1978, p. 21 ; IHS-CGT, La CGT, 41<sup>e</sup> congrès confédéral, 13-18 juin, 1982.

<sup>33</sup> IHS-CGT, 127 CFD 19, *Antoinette*, « Les conditions de travail des ouvrières. Vérités et solutions », 9 janvier 1973 ; *Antoinette*, n° 112, novembre 1973, p. 38 ; *Antoinette*, n° 123, novembre 1974, p. 43.

La visibilité moindre des souffrances psychiques des hommes conduit la CGT à traiter principalement ce sujet dans des espaces dédiés aux travailleuses (magazine féminin de la CGT, secteur de la main-d'œuvre féminine, journée internationale des femmes). En 1969, dans la partie relative à la main-d'œuvre féminine de son rapport de congrès, la CGT réclame « des temps de pause payés au salaire réel pour les travailleuses en équipe ou à la journée continue ou occupées à des emplois pénibles, insalubres ou exigeant une tension nerveuse ou visuelle »<sup>34</sup>. Lors du congrès suivant, en 1973, la reconnaissance des « maladies nerveuses » comme maladies professionnelles n'est revendiquée que pour les femmes salariées<sup>35</sup>. Tout au long de la décennie 1970, plusieurs articles du *Peuple* et documents de congrès reprennent l'idée selon laquelle les troubles psychiques toucheraient plus durement les femmes. Cette approche genrée est par ailleurs renforcée par le fait que la CGT structure son discours revendicatif et ses actions en fonction des « catégories » auxquelles elle s'adresse : « chômeurs », « immigrés », « jeunes », « femmes » (Andolfatto et Labbé, 1997, p. 131). Elle dispose ainsi d'un secteur « main-d'œuvre féminine ». Cette catégorisation des troubles psychiques comme maux féminins occulte ceux des hommes et limite l'engagement de la confédération sur ce sujet — d'autant plus qu'elle place « l'ouvrier français masculin au centre du dispositif revendicatif » (Vigna, 2007, p. 239)<sup>36</sup>.

En outre, si la souffrance psychique est intégrée au discours critique de la CGT sur les cadences de travail, dont elle apparaît comme une des conséquences néfastes, selon les responsables confédéraux c'est avant tout un modèle de production (le taylorisme) et un système économique (le capitalisme) qu'il s'agit de combattre, plutôt que les problèmes de santé qu'ils engendrent. Ces militants affirment que pour améliorer les conditions de travail, les syndicalistes ne doivent pas intervenir sur l'organisation du travail, terrain exclusif de l'employeur, mais imposer ces améliorations par la « lutte ». Cette position est rappelée lors des négociations avec le patronat sur les conditions de travail (Bécot, 2015, p. 257) ou de discussions internes<sup>37</sup>. Il s'agit donc moins d'équiper les militants pour analyser le travail que de leur donner des armes pour déconstruire la rhétorique patronale et s'approprier une analyse critique des effets du capitalisme sur les conditions de travail. Cette approche se donne particulièrement à voir dans les formations dispensées par le CCEO et dans les supports qu'il édite<sup>38</sup>. Comme l'a relevé Yasmine Siblot (2014, p. 243), « l'analyse des rapports de production et de l'exploitation capitaliste » fait partie des « fondamentaux idéologiques » qui imprègnent les programmes de formation de la CGT. Cette grille de lecture, loin de n'être que formelle, structure les pratiques de formation ainsi que les publications et les actions des chercheurs et de certains responsables confédéraux comme Lucien Chavrot. L'action de ce militant est rattachée au secteur de l'Action revendicative ; elle doit donc se fondre dans le discours critique de la CGT et la grille de lecture qui le sous-tend. Les textes de la CGT, dont ceux rédigés par Lucien Chavrot, visent ainsi à dénoncer la politique de l'État (loi sur l'amélioration des conditions de travail ou sur les accidents du travail par exemple) et celle du patronat (« l'enrichissement du travail », les nouvelles méthodes de management, l'individualisation de la gestion de la main-d'œuvre). Dans les brochures éditées par le CCEO, la critique des

<sup>34</sup> IHS-CGT, La CGT, Rapport du 37<sup>e</sup> congrès confédéral, du 16 au 21 décembre 1969, p. 516.

<sup>35</sup> *Le Peuple*, « Programme revendicatif des femmes salariées », n° 919, 1<sup>er</sup> au 15 juin 1973, p. 5-6.

<sup>36</sup> À la CFDT, l'organisation différente de la politique revendicative et le recours aux préceptes ergonomiques, selon lesquels tout travail a une dimension mentale et peut donc être source de souffrances psychiques, peut expliquer qu'on n'y retrouve pas cette lecture genrée.

<sup>37</sup> IHS-CGT 127 CFD 4-5, CCEES, « Compte-rendu de la réunion du sous-groupe conditions de travail », 24 octobre 1975, p. 2.

<sup>38</sup> Notamment : IHS-CGT, 127 CFD 25, CGT-Service Action revendicative et CCEO, *Stage d'éducation syndicale de niveau moyen destiné aux militants des grandes entreprises sur les « conditions de travail »*, ISST, décembre 1978.

conditions de travail est chaque fois supplantée par une dénonciation générale des « transformations technologiques » qui touchent les entreprises et qui sont mises au service de « l'intensification du travail » (Doray, 1978 ; Bernis et Borrelly, 1982). Lorsque les troubles psychiques sont évoqués, c'est le plus souvent au titre d'illustration des effets négatifs du taylorisme. Cette grille de lecture se comprend également au regard de l'importance prise par l'économie dans la construction de la réflexion sur les conditions de travail, qu'incarnent les permanents du secteur économique et les chercheurs avec lesquels ils travaillent.

Par ailleurs, en étant appréhendés à travers la catégorie de « fatigue nerveuse », les troubles psychiques sont pensés comme une forme particulière de fatigue liée aux cadences de travail excessives qu'impose le taylorisme et qu'il faut limiter. Cette grille de lecture englobante tend à effacer les troubles psychiques. Enfin, les analyses produites par le secteur économique du syndicat sont peu publicisées, et ce n'est qu'en 1982 que le secteur se dote d'une revue (Siblot, 2014, p. 249) — mais à la même époque, Jean-Louis Moynot, porteur de la thématique, quitte la direction confédérale à la suite d'importants désaccords sur l'orientation générale de la confédération.

Les recherches sur la souffrance psychique n'ont donc connu presque aucune diffusion interne, et durant les années 1970, les réponses de la CGT, tout comme celles de l'État et du patronat, aux revendications des années 1968 sont d'abord rabattues sur des questions économiques : revalorisation des salaires, semaine de quarante heures, création du SMIC, droit à la formation continue, pré-retraite (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 262).

#### 4. Conclusion

L'analyse de la séquence historique 1950-1982 permet de rendre compte de la place de l'acteur syndical dans les processus de mise en visibilité ou d'occultation des enjeux de santé psychique au travail et d'éclairer les ressorts de ces processus. Nous avons ainsi mis en lumière l'importance des mobilisations sociales et des collaborations avec des scientifiques dans l'émergence de la thématique des souffrances psychiques et dans sa mise à l'agenda au sein des directions confédérales. C'est en lien avec la situation des femmes employées peu qualifiées puis des ouvrières et ouvriers spécialisés que ce sujet est constitué en problème social et en enjeu syndical, à partir des années 1950 puis 1960. Il émerge dans un contexte de recomposition des recherches sur la santé au travail portée par des scientifiques proches du mouvement social. Les mobilisations syndicales et ouvrières des « années 1968 » ont largement influencé la production de nouveaux savoirs qui ont permis d'objectiver les plaintes des travailleurs et travailleuses, mais aussi de soutenir une critique du taylorisme. Au sein des directions confédérales, la mise à l'agenda du thème des souffrances psychiques au travail a été portée, à la fin des années 1960, par des conseillers techniques épaulés par ces scientifiques militants.

L'essoufflement des mobilisations ouvrières et les transformations du monde du travail ont cependant contribué à la relégation de la thématique des souffrances psychiques au sein des directions de la CFDT et de la CGT, à partir des années 1970. Toutefois, l'effet de ces transformations n'a pas été mécanique. Nous avons ainsi souligné que la construction de revendications et d'actions sur ce sujet, tout comme son reflux, est étroitement articulée aux enjeux internes à ces organisations et à leurs priorités stratégiques. Les crises de l'emploi et du syndicalisme qui marquent les années 1980 ont achevé d'éloigner les directions de la CFDT et de la CGT du thème des souffrances psychiques au travail.

Ce n'est qu'à partir des années 1990 que ce sujet sera de nouveau mis à l'agenda de ces deux directions. Cette dynamique résulte de la diffusion dans l'espace scientifique de savoirs internationaux sur le stress professionnel et d'importantes mobilisations, sociales et syndicales, sur le thème du harcèlement moral et de la souffrance au travail. Ces

mobilisations contribuent à publiciser et à politiser le thème des souffrances psychiques. En outre, dans le sillon du scandale sanitaire de l'amiante, elles ramènent dans le débat public et dans le champ politique les enjeux de santé au travail. Le réinvestissement syndical de la santé psychique au travail, par les conseillers techniques comme les militants d'entreprise, s'appuiera alors à nouveau sur l'importation dans le champ syndical d'un ensemble de savoirs scientifiques.

### **Annexe : définition des sigles utilisés dans l'article**

|       |  |
|-------|--|
| BRAEC | Bureau de recherches et d'action économique coordonnées de la CFDT |
| CCEO  | Centre confédéral d'éducation ouvrière de la CGT                   |
| CFDT  | Confédération française démocratique du travail                    |
| CFTC  | Confédération française des travailleurs chrétiens                 |
| CGT   | Confédération générale du travail                                  |
| CHSCT | Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail         |
| CNAM  | Conservatoire national des arts et métiers                         |
| CNPF  | Conseil national du patronat français                              |
| FGM   | Fédération générale de la métallurgie de la CFDT                   |
| OS    | Ouvrier spécialisé   |
| PCF   | Parti communiste français  |
| PTT   | Postes, télégraphes et téléphones                                  |
| SMIC  | Salaire minimum de croissance                                      |
| UIMM  | Union des industries et métallurgiques et minières                 |

### **Références**

- Andolfatto, D., Labbé, D., 1997, *La CGT : organisation et audience depuis 1945*, La Découverte, Paris.
- Bécot, R., 2015, « Syndicalisme et environnement en France de 1944 aux années quatre-vingts », Thèse pour l'obtention du doctorat d'histoire, EHESS, Paris.
- Benquet, M., Marichalar, P., Martin, E., 2010, « Responsabilités en souffrance. Les conflits autour de la souffrance psychique des salariés d'EDF-GDF (1985-2008) », *Sociétés contemporaines*, n° 79, p. 121-143.
- Bercot, R. (dir.), 2014, *La santé au travail au prisme du genre. Epistémologie, enquêtes et perspectives internationales*, Octarès, Toulouse.
- Bernis, G. de, Borrelly, R., 1982, *Les conditions de travail*, CGT - CCEES - CCEO, Paris.
- Bevort, A., Labbé, D., 1998, *La CFDT, organisation et audience depuis 1945*, La Documentation française, Paris.
- Billiard, I., 2001, *Santé mentale et travail. L'émergence de la psychopathologie du travail*, La Dispute, Paris.
- Boltanski, L., Chiapello, È., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.
- Borrelly, R., 1983, *Travail et santé : la fatigue des travailleurs aujourd'hui*, CGT-CCEO.
- Carpentier, J., Wisner, A., 1976, « Le travail posté : l'aménagement des conditions de travail par équipes successives », Rapport de recherche, CNAM, Paris.
- Cefaï, D., 2016, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication*, n° 30, p. 25-64.
- CFDT, 1977, *Les dégâts du progrès. Les travailleurs face aux changements techniques*, Le Seuil, Paris.
- CFDT, 1980, *Le tertiaire éclaté. Le travail sans modèle*, Le Seuil, Paris.

- CFDT, Blassel, H., 1978, *Analyser les conditions de travail*, Montholo-Services.
- Cloutier, E., Baril, R., Drolet, D., 2000, « Entrevue guidée avec Antoine Laville », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, vol. 2, n° 2, en ligne : <http://journals.openedition.org/pistes/3817>.
- Corouge, C., 1984, « Chronique Peugeot », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52, p. 88-95.
- Cuny, X., Weill-Fassina, A., 2012, « Histoire des approches de la santé et de la sécurité au travail au 41, rue Gay-Lussac, Paris », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, vol. 14, n° 1, en ligne : <http://journals.openedition.org/pistes/851>.
- Dedieu, F., Jouzel, J.-N., 2015, « Comment ignorer ce que l'on sait ? », *Revue française de sociologie*, vol. 56, n° 1, p. 105-133.
- Defaud, N., 2009, *La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Les Presses de Sciences Po, Paris.
- Delmas, C., 2011, « "Stress" et "souffrance au travail" des cadres : enjeu syndical et médiatique », in Bouffartigue, P., Gadéa, C., Pochic, S. (dir.), *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, Armand Colin, Paris, p. 249-259.
- Déplaud, M.-O., 2003, « Codifier les maladies professionnelles : les usages conflictuels de l'expertise médicale », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 5, p. 707-735.
- Dessors, D., 2013, *De l'ergonomie à la psychodynamique du travail*, Érès, Toulouse.
- Devinck, J.-C., 2012, « La lutte contre les poisons industriels et l'élaboration de la loi sur les maladies professionnelles », *Sciences sociales et santé*, vol. 28, n° 2, p. 65-93.
- Doray, B., 1978, *Des manufactures à la crise du taylorisme. Contribution à l'étude de la crise des conditions de travail*, CGT, Paris.
- Doray, B., Bernis, G. de, Moynot, J.-L., Magniadas, J., 1980, *Chômage et existence*, ISERES, Paris.
- Fortino, S., 2017, « Transformer le travail ? Les difficultés d'une refonte en profondeur des revendications autour de la santé au travail à la CGT (2008-2016) », in Goussard, L., Tiffon, G. (dir.), *Syndicalisme et santé au travail*, Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine, p. 159-179.
- Gallot, F., 2014, « Les "crises de nerfs" des ouvrières en France dans les années 1968 : politisation d'une manifestation genrée de souffrance individuelle ? », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 17, p. 31-44.
- Georgi, F., 2014, *CFDT : l'Identité en questions*, Éditions de l'Arbre Bleu, Nancy.
- Ghis Malfilatre, 2017, « La CGT face au problème de la sous-traitance nucléaire à EDF. Le cas de la mobilisation de Chinon (1987-1997) », *Sociologie du travail*, vol. 59, n° 1, en ligne : <https://journals.openedition.org/sdt/570>.
- Ghis Malfilatre, M., 2018, « Santé sous-traitée. Ethnographier les mobilisations contre les risques du travail dans l'industrie nucléaire en France (1968-2018) », Thèse pour l'obtention du doctorat de sociologie, EHESS, Paris.
- Goussard, L., Tiffon, G. (dir.), 2017, *Syndicalisme et santé au travail*, Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine.
- Hatzfeld, N., 2005, « Les syndicats de l'automobile aux congrès confédéraux : un modèle renouvelé (1948-1963) », in Bressol, E. (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 35-47.
- Hatzfeld, N., 2012, « Les risques psychosociaux : quelles correspondances anciennes aux débats récents ? », *Travail et emploi*, n° 129, p. 11-22.
- Henry, E., 2005, « Militer pour le statu quo », *Politix*, n° 70, p. 29-50.
- Henry, E., 2007, *Amiante : un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Henry, E., 2017, *Ignorance scientifique et inaction publique. Les politiques de santé au travail*, Presses de science Po, Paris.
- Henry, O. (dir.), 2012, Dossier : « Expertise, syndicalisme et conditions de travail », *La Revue de l'IRE*, n° 74, p. 63-206.

- R. Ponge, « De la mise à l'agenda au reflux. Les directions syndicales et les souffrances psychiques du travail (1950-1982) »
- Jouzel, J.-N., 2013, *Des toxiques invisibles. Sociologie d'une affaire sanitaire oubliée*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- Jouzel, J.-N., Jas, N., 2015, « Ignorance », in Gilbert, C., Jouzel, J.-N., Henry, E., Marichalar, P., *Dictionnaire critique de l'expertise. Santé, travail, environnement*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 172-179.
- Krumnow, F., 1976, *CFDT au coeur*, Les Éditions Syros, Paris.
- Lallement, M., Lorient, M., Marry, C., Molinier, P., Gollac, M., Marichalar, P., Martin, E., 2010, « Maux du travail : dégradation, recomposition ou illusion ? », dossier-débat, *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 1, p. 3-36.
- Laussu, J., 2017, « "Charge de travail" et ergonomie. Histoire et mobilisation d'une notion », *ANACT. La Revue des conditions de travail*, n° 07, p. 109-117.
- Laville, A., 2000, Entretien avec Alain Wisner pour l'histoire de l'ergonomie, non publié.
- Laville, A., 2001, Entretien avec Michel Le Tron pour l'histoire de l'ergonomie, non publié.
- Le Crom, J.-P., 2014, « La stratégie judiciaire de la CFDT dans les années 1960-1970 » in Narritsens, A., Pigenet, M. (dir.), *Pratiques syndicales du droit : France, XXe-XXIe siècles*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 73-84.
- Le Guillant, L., 2006, *Le drame humain du travail. Essai de psychopathologie du travail*, Érès, Toulouse.
- Leplat, J., 1977, « Les facteurs déterminants la charge de travail », *Le Travail humain*, vol. 40, n° 2, p. 195-202.
- Linhart, D., Linhart, R., Malan A., 1998, « Syndicats et organisation du travail : un rendez-vous manqué », *Sociologies et société*, vol. 30, n° 2, p. 175-188.
- Lorient, M., 2000, *Le temps de la fatigue. La gestion sociale du mal-être au travail*, Economica, Paris.
- Lorient, M., 2008, « La reconnaissance juridique du stress au travail », in Buscatto, M., Lorient, M., Weller, J.-M. (dir.), *Au-delà du stress au travail. Une sociologie des agents publics au contact des usagers*, Érès, Toulouse, p. 91-109.
- Machu, L., 2009, « Entre prévention et réparation : les syndicats ouvriers face à la question des risques au travail pendant l'entre-deux-guerres » in Omnès, C., Pitti, L. (dir.), *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention. La France au regard des pays voisins*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 189-202.
- Mahouche, B., 2014, « Femmes téléphonistes et employées des chèques postaux aux PTT : une stratégie syndicale de mise en visibilité des atteintes à la santé au travail (1950-1960) », *La nouvelle revue du travail*, n° 4, en ligne : <https://journals.openedition.org/nrt/1405>.
- Marchand, A., 2018, « Reconnaissance et occultation des cancers professionnels : le droit à réparation à l'épreuve de la pratique (Seine-Saint-Denis) », Thèse pour l'obtention du doctorat d'histoire et de sociologie, Université Paris-Saclay, Évry.
- Marichalar, P., 2017, *Qui a tué les verriers de Givors ?*, La Découverte, Paris.
- Marichalar, P., Pitti, L., 2013, « Réinventer la médecine ouvrière ? Retour sur des mouvements médicaux alternatifs dans la France post-1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 196-197, p. 114-131.
- Neumann, C., 2013, « De la mécanographie à l'informatique. Les relations entre catégorisation des techniques, groupes professionnels et transformation des savoirs managériaux », Thèse pour l'obtention du doctorat de sociologie, Université de Paris Ouest Nanterre-La Défense.
- Piotet, F., 1988, « L'amélioration des conditions de travail entre échec et institutionnalisation », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n° 1, p. 19-33.
- Pitti, L., 2012, « Les luttes centrales des O.S. immigrés », *Plein droit*, n° 63, p. 43-47.
- Poggioli, M., 2011, « La CGT et l'expérience du Front populaire. Vers une meilleure protection sanitaire des travailleurs », in Bruno, A.-S., Geerkens, É., Hatzfeld, N., Omnès, C. (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (19e-20e siècles)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 231-242.

- Ponge, R., 2018, « Pour ne plus perdre son esprit au travail. Sociologie historique d'une préoccupation syndicale pour la santé des travailleurs-ses (1884-2007) », Thèse pour l'obtention du doctorat de sociologie, Université Paris-Saclay, Guyancourt.
- Provent, D., 1976, « Le travail manuel dans la société industrielle. Recherche des conditions de sa revalorisation à travers l'analyse des structures de travail et d'emploi », *Revue française des affaires sociales*, vol. 2, n° 30, pp. 85-144.
- Rainhorn, J., 2011, « De l'enjeu invisible à l'outil de mobilisation : le syndicalisme ouvrier à l'épreuve du saturnisme des peintres (France, début XXe siècle) » in Bruno, A.-S., Geerkens, É., Hatzfeld, N., Omnès, C. (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 213-230.
- Rainhorn, J., 2019, *Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal*, Les Presses de Sciences Po, Paris.
- Salman, S., 2008, « Fortune d'une catégorie : la souffrance au travail chez les médecins du travail », *Sociologie du travail*, vol. 50, n° 1, p. 31-47.
- Siblot, Y., 2014, « De la "classe ouvrière" au "salarial éclaté". L'évolution discrète des représentations du monde social à la CGT », in Ethuin, N., Yon, K. (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1974-2010)*, Éditions du Croquant, p. 235-261.
- Teiger, C., 2006, « "Les femmes aussi ont un cerveau !" Le travail des femmes en ergonomie : réflexions sur quelques paradoxes », *Travailler*, vol. 1, n° 15, p. 71-130.
- Teiger, C., Laville, A., 1972, « Natures et variations de l'activité mentale dans les tâches répétitives : essai d'évaluation de la charge de travail », *Le Travail humain*, vol. 35, n° 1, p. 99-116.
- UIMM et CNPF, 1971, « Le problème des OS », rapport du groupe d'études patronales CNPF-UIMM, Éditions de l'UIMM, Paris.
- Vigna, X., 2007, *L'insubordination ouvrière dans les années 68 : essai d'histoire politique des usines*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

## Auteur

Rémy Ponge

Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, UMR 8156 – U 997,  
EHESS, CNRS, Inserm, Université Sorbonne Paris Nord  
École des hautes études en sciences sociales  
Campus Condorcet, Bâtiment Recherche Sud  
5, cours des Humanités, 93322 Aubervilliers cedex, France  
remy.ponge[at]gmail.com

## Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité de rédaction de la revue *Sociologie du travail* et les évaluateurs anonymes pour leurs retours exigeants et leurs conseils précieux ainsi qu'Anne Bertrand pour l'édition de ce travail. Cet article doit également beaucoup aux participants de l'atelier « Travail, relations professionnelles et mobilisations » du Laboratoire d'économie et de sociologie du travail d'Aix-en-Provence (LEST, UMR 7317, CNRS, Aix-Marseille Université) qui ont accepté d'en discuter une première version, ainsi qu'à Baptiste Legros et Marie Ghis Malfilatre pour leurs réflexions stimulantes et leurs encouragements.

## Note de la rédaction

Premier manuscrit reçu le 5 juin 2019 ; article accepté le 18 mai 2020.